



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N° 2

À la troisième séance de sa 39^e session, le 28 septembre 2016, l'Assemblée a adopté la résolution suivante :

10/1 : Règlement par les États membres de leurs obligations financières envers l'Organisation et mesures à prendre dans le cas des États qui ne s'acquittent pas de ces obligations, présentée dans la note A39-WP/506

À la sixième séance de sa 39^e session, le 5 octobre 2016, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

52/1 : Contributions au Fonds général pour 2017, 2018 et 2019, présentée dans la note A39-WP/506

53/1 : Fonds de roulement, présentée dans la note A39-WP/506

55/1 : Amendement du Règlement financier, présentée dans la note A39-WP/506

56/1 : Approbation des comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 2013, 2014 et 2015 et examen des rapports de vérification correspondants, présentée dans la note A39-WP/506

57/1 : Nomination du Commissaire aux comptes, présentée dans la note A39-WP/506

49/1 : Budgets pour 2017, 2018 et 2019, présentée dans la note A39-WP/506

— FIN —